

Attestation d'adhésion à la Charte de progrès Pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap

Adhérer à la démarche de progrès c'est s'engager en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en prenant en compte leurs besoins, tout en bénéficiant d'un appui-conseil de la Ressource Handicap Formation mise en œuvre par l'AGEFIPH.

Nous certifions que l'établissement :

L'atelier du développement, représenté par Mme Sandrine PIERRE

Adhère volontairement à la Charte de progrès depuis le :

22/08/2022

Vos Référents handicap sont¹ :

Mme Sandrine PIERRE

¹ Merci de nous signaler tout changement